



Les clés pour mettre en oeuvre les dispositions

## OBJECTIF(S)

- **Comprendre** les impacts de la loi climat sur votre parc locatif.
- **Savoir** conseiller ses bailleurs.
- **Mettre** en oeuvre les dispositions de façon sécurisée.

## NIVEAU & PUBLIC

### ESSENTIEL

Tous publics gestion locative.

**Prérequis** : aucun

## MODALITÉS DE PARTICIPATION

**Durée** : ½ journée (soit 3,30 heures)

**Moyens pédagogiques** : Cas pratiques - Support pédagogique  
Quiz d'évaluation finale

**Matériel nécessaire** : vidéo projecteur, paper-board

**Effectif maximum** : 50

## INTERVENANT(S)

**Formateur** : Professionnel spécialisé en immobilier

*Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM*

## TARIFS

**Adhérent FNAIM** : 130 € HT

**Non Adhérent FNAIM** : 190 € HT

## PROGRAMME

### INTRODUCTION

Bienvenue

+ présentation du cours et des objectifs pédagogiques

### I - DISPOSITIONS ET CALENDRIER

- Le calendrier propre au secteur locatif de 2022 à 2034
- Opposabilité : qu'est ce que ça signifie ?
- Le gel des loyers
- Intégration aux critères de décence :  
interdiction de louer et obligations de travaux
- Énergie primaire et énergie finale  
(quels logements seront interdit à la location dès 2023?)
- Cas particulier des copropriétés
- Les situations d'exonération et leurs limites
- L'autorisation au locataire de faire des travaux à ses frais
- Illustrations et cas pratiques

### II - PLAN D'ACTION

- Auditer son parc
- Identifier le parc « GLISSANT »  
(les logements qui peuvent se déclasser en F et G)
- Communiquer avec ses bailleurs (courriers, infos,)
- Devoir de conseil, outils et clés pratiques

### III - FINANCER ET OPTIMISER LES TRAVAUX

- Audit énergie : dans quel cas
- Aides à solliciter : nationales et locales
- Fiscalité
- Financement

### SYNTHÈSE DU COURS ET CONCLUSION

### TEST D'ÉVALUATION + RÉPONSE AUX QUESTIONS + REMERCIEMENT



Programme accessible  
aux personnes  
en situation de handicap